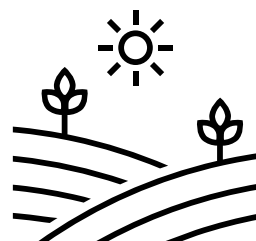




CONSEIL MUNICIPAL

DES ENFANTS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONCOURS DE DESSIN



THEMES :

LES ANIMAUX, DE 5 À 8 ANS

LE SPORT, DE 9 À 14 ANS

SOULIGNÉ-SOUS-BALLON, DE 15 ANS ET PLUS

Le Conseil Municipal des Enfants de Souigné-sous-Ballon organise un concours de dessin gratuit, ouvert aux dessinateurs amateurs de la commune de Souigné-sous-Ballon.

1/ OBJET DU CONCOURS :

Permettre aux participants amateurs de s'exprimer à travers un dessin.

2/ THEME DES DESSINS :

Les dessins auront pour thème :

- Les animaux pour les 5 - 8 ans
- Le sport pour les 9 – 14 ans
- Souligné-sous-Ballon pour les 15 ans et plus

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

3/ MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant présentera 1 dessin maximum.

Les dessins seront **déposés à la mairie au plus tard le mercredi 14 juin 2023**. Vous noterez vos Nom – Prénom – Age - Adresse - Numéro de téléphone sur une feuille fixée avec un trombone à votre dessin.

Les participants mineurs devront adjoindre une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal.

Les participants déclarent et garantissent être l'auteur du dessin proposé, ils consentent en accord avec leur représentant légal pour les mineurs à ce que le dessin soit publié et /ou exposé sur tout support de communication de la commune à titre gracieux.

La commune s'engage à mentionner sur ses supports l'auteur du dessin.

4/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation du concours est gratuite et ouverte à tous les habitants de Souligné-sous-Ballon. Sont toutefois exclus les membres du jury du concours.

5/ DUREE DU CONCOURS

Le concours est ouvert à compter du **1^{er} juin 2023** avec une date limite de dépôt des dessins fixée au **14 juin 2023**.

L'exposition des dessins aura lieu lors de la journée de l'association « éphémère » le **samedi 17 juin 2023** de 10h à 16h.

6/ JURY DU CONCOURS

Un jury, composé de Madame Manon Hardouin, dessinatrice, de Monsieur le Maire ou son représentant et des membres de la commission du CME, sélectionnera les 3 dessins gagnants par groupe présentés de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les dessins. Le

jury se réserve le droit d'exclure tout dessin qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours, ou encore qu'il juge inapproprié.

7/ PRIX DU JURY ET RECOMPENSES

Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers dessins sélectionnés par groupe le jour de l'exposition vers 17h sous forme de kit de dessin avec 1 cours de dessin pour le 1^{er} prix, de pochettes de crayons à dessin pour le 2^{ème} prix et de 20€ en bon d'achat pour le 3^{ème} prix. Les autres participants recevront également une petite récompense (1 sachet de bonbons).

8/ ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les dessinateurs amateurs. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

9/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information, merci de contacter :

Madame Gratedoux Chantal par mail

chantal.gratedoux@souligne-sous-ballon.fr